

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DU 25 JUIN 2020 A 18 H 00

Président de séance : GAMARD Philippe

Présents : CŒUR Martine ; PAULIN Pascale ; LOGET Michel ; CORAILLER Andrée ; MECHEREF Houria ; ANDRE Jean-Claude ; BOISSIN Claudine ; TOUSSAINT Elisabeth ; AURILIO Gislaine ; CAZALET Pierrette ;

Procuration : /

Absents : /

Secrétaire de séance : PAULIN Pascale

Monsieur le Président de séance ouvre la réunion de la Commission Administrative à 18h05.

Un tour de table des élus a été fait dans un premier temps.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité – 10 voix pour.

Arrivée de M. LOGET Michel à 18h20.

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil d'administration, réuni sous la Présidence de Mme CŒUR Martine, délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par Monsieur Philippe GAMARD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019

		Section Investissem ent	Section Fonctionnem ent	Total des sections
DEPENSES	Budgétaires	NEANT	14 602,00	14 602,00
	Emises		9 683,97	9 683,97
RECETTES	Budgétaires	NEANT	14 602,00	14 602,00
	Emises		12 933,75	12 933,75
	Résultat Total de L'Exercice	NEANT	3 249,78	3 249,78

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE C.C.A.S Exercice 2019

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	NEANT		NEANT	NEANT
Fonctionnement	2 138,53	0,00	3 249,78	5 388,31
TOTAL	2 138,53	0,00	3 249,78	5 388,31

Mme CŒUR Martine précise au Conseil d'Administration que le compte administratif de l'exercice 2019 est conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier.

M. le Président étant sorti de la salle, le compte administratif 2019 du C.C.A.S. de St Laurent des Arbres est approuvé.

Voté à l'unanimité – 10 voix pour.

3/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président propose et présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2020.

⇒ **Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 13 775,00 €.**

⇒ **Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à 0.00 €.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré approuve le budget 2020.

Voté à l'unanimité – 11 voix pour.

4/ AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE

Monsieur le Président expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre à sa charge :

- L'achat de 4 bons d'une valeur faciale de 11 € (soit 44 €) à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice d'un administré.

PRECISE que ces dépenses seront imputées à l'article 6562.

Voté à l'unanimité – 11 voix pour.

Monsieur le Président expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre à sa charge :

- L'achat de 4 bons d'une valeur faciale de 15 € (soit 60 €) à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice d'une administrée.

PRECISE que ces dépenses seront imputées à l'article 6562.

Voté à l'unanimité – 11 voix pour.

Monsieur le Président expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre à sa charge :

- 2 mois de loyer pour un montant de 195.83 € à verser à Habitat du Gard, 28 rue Garidel Allegre 30200 Bagnols-sur-Cèze
- La taxe d'habitation 2019 d'un montant de 251 € au trésor public
- Aide financière de 381.71 €. au profit de l'administré.

PRECISE que ces dépenses seront imputées à l'article 6562.

5/ BOURSE AU PERMIS

Il est proposé de déroger à la réalisation des 30 heures (2^{ème} partie) pour une bénéficiaire du permis citoyen.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de réaliser les activités initialement prévues.

Le CCAS décide de verser le 2^{ème} acompte de 250,00 € à l'auto-école.

Pour la situation d'un autre bénéficiaire qui a effectué actuellement 30 heures, il est décidé de suspendre le 1^{er} versement de 250,00 € car il n'est toujours pas inscrit à l'auto-école. Un courrier va lui être transmis dans ce sens.

6/ ACTIONS A PREVOIR

1) Achat groupé fuel : Il est proposé de contacter les personnes ayant participé à l'achat groupé pour voir si elles sont éventuellement intéressées pour 1 autre commande groupée.

2) Semaine bleue : A voir à la rentrée de septembre, au vu du contexte sanitaire pour organiser un thé dansant, la 1^{ère} semaine d'octobre.

3) Opération brioches : L'UDAPEI réfléchit à une organisation pour mener une opération en 2020 (une commande ou une livraison à domicile).

Le prochain conseil du CCAS sera le 3 septembre à 18h00.

La séance est levée à 19h51.

Le Président de séance,


Philippe GAMARD

